

CONTRIBUTION N°9/2025
RÈGLEMENT PIÈCES ÉCRITES Dispositions relatives
à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages
et au patrimoine B3 – Échoppes et maisons et B-5 - Edifices agricoles :

EPBE demande l'inscription d'une grange/remise et d'une maison vigneronne situées au 13, rue du lieutenant VILLEMEUR à Eysines. Ces bâtisses sont remarquables et symboles du passé vigneron du bourg d'Eysines.

B-5 - Edifices agricoles



B3 – Échoppes et maisons







Fait à Eysines, le 29 octobre 2025
Monique GUEDON
Présidente